



Utilisation de mon image sur internet et autres

Par **ciefmr**, le **26/04/2008** à **10:53**

bonjour, r
danseur intermittent , je signe des contrats à la journée avec une asso qui met des photos en ligne et sur des plaquettes etc
r
le texte du contrat dit: r
[s]Publicité[/s] r
la conception des publicités relève de la seule autorité de l'employeur r
[s]enregistrements[/s] r
l'artiste s'engage à assurer gratuitement les prestations nécessaires à la promotion et à la publicité du spectacle: photographies, interviews, relations publiques.... r
de plus, l'artiste accepte de participer aux retransmissions fragmentaires du spectacle pour une diffusion dans un journal ou un magazine d'actualités ou une émission spécialisée dans les informations d'actualités culturelles r
r
r
r
ma question r
il n'y a pas de limite dans le temps sur ce texte , est ce que je peux demander à faire enlever mon image si je ne travaille plus avec la compagnie r
r
merci de votre réponse r
cordialement r
finnaz